

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

On s'abonne

Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourbe, 28.
EWIG, r. Ambroise-Richel, 9.
BLAVATTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annances, la ligne... 20 c.
Réclames... 30 c.
Faits divers... 15

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

8 Septembre 1881.

IMPREVOYANCE ET CONFUSION.

Il faut que nos affaires en Algérie et en Tunisie prennent vraiment une tournure inquiétante pour que les amis du gouvernement, les moins désintéressés et les plus chateaux, en viennent à exprimer tout haut leurs craintes et leurs mécontentements.

Il ne sert à rien de récriminer. Comment cependant ne pas reconnaître que les Arabes ont mieux employé leur temps que nous pour se préparer à la lutte audacieuse et énergique qu'ils soutiennent en ce moment contre nos soldats?

Qu'a-t-on fait pour prévenir ces événements? Là est toute la question. A-t-on envoyé assez de troupes en Tunisie? S'est-on soucié de renforcer nos colonnes, avant de les lancer contre les insurgés qui sont fort nombreux cette fois?

qu'on était dans la période électorale et qu'on ne voulait pas alarmer le pays? Nullement, puisque l'occupation de Sfax, de Gabès et de Djerba s'était effectuée peu de jours avant la fixation de la date du scrutin, et que d'ailleurs, après le 24 août, on aurait pu encore s'empresser d'expédier des troupes en Tunisie qui seraient arrivées à temps.

Deux qui aimaient passionnément la paix et qui n'ont pu éviter la guerre ont peut-être pensé qu'il y avait encore un moyen de la faire modérément et, si on peut s'exprimer ainsi, d'une manière pacifique.

Devait-on s'exposer à blesser les sentiments de nos voisins d'outre-Manche et d'au-delà des Alpes en précipitant les choses et en laissant notre armée agir comme doit le faire toute armée entrant en campagne?

C'est pour les mêmes raisons sans doute que l'on néglige, au début de la campagne, d'occuper Sfax, Gabès, Djerba et autres points importants; et quand l'insurrection éclate dans ces parages on y envoie si peu de troupes que sans l'héroïsme de nos marins et de nos soldats on ne serait peut-être pas arrivé avec des forces à déloger l'ennemi de ses retranchements.

Il faut un mois de réflexion pour occuper Sousse avec un bataillon ou deux; on ne se décide enfin à montrer notre pavillon que là où le danger est devenu pressant, mais alors on demande à nos soldats des preuves d'héroïsme comme celles qu'ils ont données en plus d'une circonstance.

Jamais les inconvénients de l'ingérence politique dans les affaires militaires ne nous

ont apparus avec plus de clarté, et s'il y a quelque chose qui nous étonne, c'est qu'avec une pareille conduite on n'ait pas subi quelque échec. Sans doute on ne peut pas exclure ici toute immixtion politique, mais il ne faut pas, quand l'action militaire est commencée, qu'elle soit sans cesse entravée par des considérations de cette nature, car alors on expose l'armée à des dangers auxquels on aurait pu la soustraire, et l'on compromet les intérêts que l'on veut sauvegarder.

Ce qui importe le plus en ce moment, c'est de laisser nos généraux agir énergiquement en Tunisie, sans leur tracer de limites; il faut rendre à l'armée sa liberté d'action.

Chronique générale.

Le correspondant parisien du Times écrit à ce journal:

Il est évident que les Français auront à subjuguer Tunis, comme ils ont conquis l'Algérie; pied à pied, et les personnes qui connaissent le pays assignent une durée de trois années à cette opération. Un journal énergiquement républicain dit: « Nous n'avions pas calculé, en entreprenant la campagne tunisienne, tous les sacrifices qu'elle nous coûte; mais nous ne pouvons plus reculer, notre honneur est engagé. Par conséquent, plus tôt nous en finirons, moins nous aurons de sacrifices à faire. »

Puis, après avoir rappelé les critiques faites par les journaux, le correspondant ajoute:

Il est certain que, après quatre mois d'occupation, l'autorité de la France est à son plus bas et il eût été fort bizarre que les Arabes, par complaisance pour le gouvernement français, eussent attendu les bras croisés la clôture des élections. »

M. Gambetta a-t-il l'intention de reposer sa candidature à la présidence de la Chambre des députés? Nous croyons savoir qu'un groupe important de membres de la gauche combattrait cette candidature.

On sait que, selon la tradition, la nouvelle Chambre nomme un président provisoire, lequel est ordinairement réélu à titre définitif après que la Chambre est constituée.

Or, l'élection de M. Gambetta dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Belleville étant contestée, et comme il peut être invalidé, il semble inconvénient, dans ces conditions, de le choisir, même comme président provisoire.

Sous la Restauration, pareil exemple s'est présenté et une candidature présidentielle dans les mêmes conditions a été repoussée.

Il est donc probable que M. Brisson sera élu au lieu de M. Gambetta et que celui-ci sera obligé d'attendre la session de janvier pour se présenter.

Battu à Charonne et en divers autres lieux, M. Gambetta a voulu dissimuler l'humiliation de ses nombreuses défaites sous l'éclat d'un voyage triomphal à travers la Normandie.

Les populations du nord-ouest de la France le voient passer flanqué de M. Tizard, escorté par M. Cazot, suivi à distance respectueuse par le représentant de M. Jules Grévy.

Les autorités locales sont admises à la cérémonie du baise-main; les maires échangent de plates harangues contre des décorations; les préfets s'abandonnent aux inspirations de l'adulation la plus grotesque; quelques cris de « Vive Gambetta! » retentissent aux abords d'une gare, le long d'une rue ou dans l'enceinte d'une salle de banquet.

Et l'effondré de Charonne s'imagine avoir caché aux yeux du pays ses humiliations, ses amertumes, ses appréhensions, son amoindrissement.

Mardi encore, à Honfleur, M. Gambetta

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MATRE LE TIANEC

PAR Mlle MARTHE LACHÈSE

(Suite.)

Elle marche, montant, descendant, remontant encore la rue silencieuse. L'air est obscurci par une de ces pluies insaisissables qui divisent en mille goutte d'eau. Il fait froid au milieu de ce nuage qui touche terre. Le chapeau autour de ses épaules suffit pour ajouter, au pittoresque de sa silhouette, mais non pour empêcher ses membres de sentir que les jours d'été ont pris fin. De temps en temps, elle sort de son vêtement une montre sur laquelle un écusson est gravé.

Encore quelques minutes, dit-elle, et je serai là. Je n'ai ni me présenter longtemps avant l'heure indiquée, ni m'éloigner dans la crainte d'arriver ensuite trop tard. Et pourtant, j'ai froid, reprend-elle en frissonnant. Ah! dès que je pourrai, comme je m'achèterai vite un bon manteau de loutre.

de la maison, près de l'anneau qui sert à tirer le cordon de la porte d'entrée, Geneviève Camagou est debout, ébriant sous la vaste envergure d'un parapluie moitis sa personne peu craintive que les ailes empestées de sa blanche coiffure. En apercevant l'étrangère, elle s'avance promptement.

Il n'est pas encore huit heures, dit la femme pâle. Je viens un peu tôt. Mais je demeure trop loin pour rentrer chez moi et je ne puis attendre dans la rue.

Entrez, madame, répond Geneviève. Monsieur est là. Seulement, il est déjà occupé. Vous allez être obligée de prendre patience.

Aussi longtemps qu'il le faudra, dit l'étrangère en suivant le servante.

Au pied de l'escalier, celle-ci se retourne.

Le temps est bien mauvais ce matin, dit-elle. Les vêtements de madame sont humides. Si j'osais, je dirais à madame que le feu n'est pas encore allumé dans la salle d'attente, mais que, dans ma cuisine, il flambe à faire plaisir. Madame a peut-être froid aux pieds?

De cette pièce vaste et donnant sur le jardin, est entièrement banni le luxe que maître Le Tianec n'a pas craint de déployer autour de ses chères collections. Là où des malheureux viennent s'asseoir et quelquefois pleurer, il convient de rejeter tout ce qui rappelle la fortune et les joies même les plus idéales.

La simplicité de l'appartement répond donc à sa destination. Des rideaux y tamisent un peu le jour. Des sièges sont placés avec symétrie le long des murailles, Geneviève ne pouvant supporter que, dès qu'ils redevenaient libres, ils ne soient pas rendus à un parfait alignement. Sur une table, au milieu de la salle, se pressent des gravures, des brochures choisies avec soin. Enfin, autour de l'appartement, de petits cadres sont suspendus; ils contiennent des maximes tirées tantôt des livres saints, tantôt des ouvrages les plus célèbres. Toutes ces maximes parlent de la douceur de la Providence, du pouvoir de la prière, des bienfaits du travail, des beautés du repentir. A des rêveries douloureuses, elles ont mission d'opposer de saines pensées; elles doivent surtout rappeler l'espérance, cette fleur du ciel qui, dans toute âme coupable ou affligée, fait germer des fruits de courage et de salut. Une lourde portière retombe au fond de l'appartement. Évidemment destinée à prévenir toute indiscretion, elle indique facilement où se trouve le cabinet de l'avocat.

Il ne semble pas que l'ameublement de la salle d'attente doive demander des soins bien minutieux. Cependant, depuis que l'étrangère s'est assise, Geneviève découvre une multitude de lacunes dans le service qui, tout d'abord, paraissait terminé. Il y a sur la cheminée des grains de poussière tenaces; Geneviève les essuie, souffle un peu sur le marbre, essuie de nouveau; elle se mire dans la noire surface presque aussi clairement que dans la glace maintenue par la boiserie: c'est égal, elle essuie encore. Puis, les plis des rideaux sont mal disposés; il faut les bien draper; c'est là une œuvre dans laquelle on ne réussit pas tout d'abord. Les gravures aussi demandent un peu d'ordre. Enfin, quand il lui est absolument impossible de trouver à s'employer, Geneviève pense que, sans doute, il ne lui est pas défendu de nouer la conversation. Il est vrai que nul sujet ne l'y invite et que le visage de l'inconnue est loin de l'y encourager. L'étrangère a les yeux baissés, elle semble réfléchir. De temps en temps, son front se plisse, ses lèvres remuent, comme si elle se parlait tout bas. Cependant Geneviève ne peut pas rester debout, immobile devant elle. Mieux vaut se hasarder.

s'est attablé dans un banquet. Au dessert, il s'est levé pour prononcer non plus un de ces grands discours où il parlait au nom de la France, devant un peuple prosterné, où il dictait insolemment ses ordres au gouvernement et au Parlement, où il s'adressait à l'Europe pour lui jeter ses orgueilleuses menaces, mais une allocution aux allures relativement modestes.

On prépare, au ministère de la justice, un mouvement de juges de paix portant révocation d'un certain nombre de ces magistrats qui seraient compromis au cours de la période électorale.

Ce mouvement paraîtra très-probablement avant la fin de la semaine au *Journal officiel*. Il sera accompagné d'un mouvement dans les parquets et la magistrature assise.

Le nouveau mouvement administratif comprendrait, annonce-t-on, plus de soixante changements parmi le personnel préfectoral, tant nominations nouvelles que mutations.

Le *Moniteur algérien* recommande une souscription pour offrir une épée d'honneur au colonel Négrier. Une liste circule à Oran pour le même motif.

On s'est mépris sur la biographie du colonel de Négrier, destructeur du marabout de Sidi-bel-Abiod.

Il existe deux colonels de Négrier, qui sont cousins.

Le colonel Elzéar de Négrier qui commande actuellement le 79<sup>e</sup> de ligne à Marmers et qui était au 32<sup>e</sup> à Angers, est le fils du général de Négrier, tué en 1848 sur une barricade, à Paris.

Le colonel Oscar de Négrier, qui vient de se distinguer en Afrique, est le fils du général de brigade de Négrier, frère du précédent, grand-officier de la Légion d'Honneur, qui vit encore et qui est en retraite depuis 1878. En 1870, le général de Négrier, déjà dans le cadre de réserve, commandait la subdivision du Mans.

#### LES BOITES INFERNALES A LILLE.

L'auteur du crime de Lille est aujourd'hui connu : c'est un exécuteur des décrets du 29 mars, un serrurier-crocheteur. Le *Propagateur du Nord* nous l'annonce en ces termes :

« Beaucoup de personnes ont tout de suite reconnu à l'initiale W. que nous avons donnée hier l'auteur des abominables attentats des rues de Flandres et des Postes. C'est, en effet, François Wouters, âgé de quarante-deux ans, belge d'origine, ancien serrurier, rue des Postes.

Wouters a deux enfants. Il vit depuis longtemps séparé de sa femme qui a été forcée de le quitter par suite des mauvais

— Huit heures sont passées, dit la femme pâle.

— Jo ne le crois pas. Cette pendule avance sur elle-même. Monsieur l'a pourtant remontée la semaine dernière. Je crains que le balancier ne soit accroché un peu court. J'avertirais bien monsieur, s'il ne m'avait défendu d'interrompre ses consultations. Madame croit vraiment qu'il est déjà huit heures ?

Pour terminer plus promptement le dialogue, l'étrangère tire sa montre.

— Huit heures dix minutes, répond-elle.

Mais, en même temps que le sien, le regard de Geneviève est tombé sur le bijou. La vieille femme s'approche brusquement. Avant que la montre ait pu être cachée de nouveau, les doigts de Geneviève se croisent hardiment avec ceux de l'inconnue.

— Oh ! la jolie montre ! s'écria la servante. Quelle forme ! quelles aiguilles ! Monsieur qui aime tant les belles vieilles choses serait bien content d'en voir une si curieuse !

Pour mieux l'examiner elle-même, elle la tourne et la retourne, sans tenir plus compte du regard furieux de l'étrangère que des efforts faits par celle-ci pour repousser, de ses doigts effilés, les mains calleuses de la servante.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction réservée.

traitements qu'il lui faisait subir. Elle était remplacée par une femme de la rue d'Arcole.

On se rappelle que, lors de l'exécution des décrets du 29 mars, l'embarras fut assez grand pour trouver des individus qui voulussent enfoncer à coup de hache et crocheter les portes des paisibles maisons des Rédemptoristes, des Dominicains et des Récollets.

Wouters, qui manie aussi bien la hache et le crochet qu'il sait fabriquer les bombes meurtrières, se chargea de l'entreprise générale.

On se rappelle qu'il perdit aussitôt la clientèle de tous les honnêtes gens, qui estimaient avec raison qu'un individu capable de commettre des actes que la cour d'assises punit de la réclusion et des travaux forcés ne méritait plus leur confiance.

Deux mois plus tard, la maison de Wouters brûla. On prétend que c'est lui qui y avait mis le feu. Néanmoins, comme ce nouveau crime n'était pas établi, la Compagnie d'assurances payait les dégâts, ce qui n'empêcha pas Wouters d'être bientôt mis en faillite.

Alors il jugea prudent de passer la frontière, car il paraît que sa banqueroute était frauduleuse, et que, par conséquent, il devenait une fois de plus passible de la cour d'assises ; mais il partit avec la ferme résolution de tirer vengeance de certains créanciers.

On prétend qu'au commencement du mois d'août, Wouters est venu à Lille acheter les matériaux nécessaires à la confection de six bombes ; qu'on les lui a fabriqués dans notre ville ; qu'il est venu en prendre livraison dans le courant de la semaine dernière ; qu'il ne restait plus qu'à y apposer les adresses, ce que fit vendredi dernier, on le sait, M. Vermesch, dont il fit la rencontre rue Royale.

Il ne s'agissait plus que de faire parvenir à leurs adresses les engins destructeurs.

On croit que le prétendu Desbois, descendu à l'estaminet du *Rendez-Vous des Bouchers*, était Wouters lui-même, qu'il avait choisi ce point de la ville très-éloigné de celui des Postes, où il était fort connu. Il n'aurait donc pas de complices.

Le bruit courait hier qu'il s'était suicidé dans les environs de Lille quand il a appris que ses engins n'avaient pas produit tous les effets effroyables qu'il en attendait. Nous ne savons si cette nouvelle est exacte.

Quoi qu'il en soit, Wouters, en sa qualité de Belge, échappe à l'action de la justice française. Il ne peut être extradé. Il se trouve dans les mêmes conditions que Debelaere qui, arrêté en Belgique, pour les assassinats de la rue Blanc-Balloi, a été jugé par les tribunaux de son pays.

On sait qu'il restait dans la voiture trois boîtes, qui, heureusement, n'ont pu arriver à destination. Ces boîtes seront ouvertes. Elles ont été remises, nous assure-t-on, à M. Faucher, directeur des poudres et salpêtres, qui se chargera de cette délicate opération.

La position des victimes est satisfaisante.

#### INONDATIONS EN SUISSE.

Le *Journal de Genève* nous apporte des détails désastreux sur l'effet des inondations. À Berne, la ville basse est inondée. Beaucoup d'habitants ont abandonné leurs maisons envahies par l'eau.

Dans le Bas-Simmenthal, près d'Erlenbach, les communications sont interrompues ; la route de Fribourg est sous l'eau près de Thoirishaus.

Près Moenchenstein, la ligne Delémont-Bâle est tellement endommagée et sous l'eau qu'il sera impossible de reprendre le service avant plusieurs jours.

Des interruptions ont aussi eu lieu sur les lignes de l'Emmenthal, de Winterthur-Romanshorn-Rorschach ; Bâle Brugg ; sur la ligne de la Toess.

Les communications sont interrompues entre Bâle, Paris et Berlin.

À Bâle, le Rhin a ébranlé le vieux pont de bois que l'on a dû charger de rails pour le consolider. Le corps des pompiers a été requis pour le sauvetage des maisons riveraines, que l'eau envahissait peu à peu.

De Zurich, on annonce également que la Glatt, la Toess et la Thur ont débordé. La ligne Zurich-Lucerne est interrompue, Jona est sous l'eau.

Les interruptions de service sur les lignes

de chemins de fer du Jura, de Waldenburg, du Nord-Est, de l'Union, de l'Uetliberg, de l'Appenzell, dureront quelques jours.

#### ALGÉRIE et TUNISIE.

Les dépêches d'Algérie et de Tunisie deviennent de plus en plus inquiétantes. L'insurrection grandit, et le Bey lui-même commence à n'être plus en sûreté dans ses possessions. Nous voyons bien que le gouvernement a pris cet état de choses à cœur ; il envoie des troupes en quantité. Mais à quand la démission de M. Albert Grévy ? C'est un *delenda Carthago* tout à fait en situation.

Des décrets publiés avant-hier et qui enlèvent à M. Albert Grévy ses attributions propres, en rattachant chacun des services algériens au département ministériel compétent, n'établissent pas bien clairement que la capacité et les lumières du gouverneur général aient satisfait même ses amis politiques et son irresponsable frère.

M. A. Grévy continuera à toucher son traitement ; nous paierons, mais au moins serons-nous en partie débarrassés de ce personnage qui laisse l'Algérie en feu. Il a quitté mardi soir sa capitale par le paquebot *Abd-el-Kader*. Puisse-t-il prolonger longtemps ses loisirs ! L'Agence Havas télégraphie :

Alger, 6 septembre, soir.

La souscription Négrier prend le caractère d'une manifestation importante.

La plupart des journaux l'approuvent.

En faisant une tournée dans le département d'Oran, M. Etienne, député, a constaté que la situation des colons devient très-critique. La famine menace la province ; il est urgent que des secours arrivent.

Aucune nouvelle à signaler dans le sud Oranais.

Les dernières dispositions ont été arrêtées par le général Saussier. Nous sommes en ce moment dans la période préparatoire de l'exécution.

Il est toujours très-probable que l'action sera engagée au commencement d'octobre. En attendant, les négociations avec Si-Sliman continuent.

M. Roustan, arrivé avant-hier matin à Paris par le rapide de Marseille et descendu au Grand-Hôtel, a eu dans l'après-midi une très-longue conférence avec M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Le *Temps* a reçu le télégramme suivant :

Tunis, 6 septembre, 8 h., matin.

Je vous ai dit hier que le gouvernement tunisien avait proclamé qu'il donnerait l'asile aux notables et aux chefs insurgés qui viendraient se soumettre. Plusieurs caïds sont venus de chez les Drids et se sont plaints aussi de leur cheikh qu'on avait promis de destituer. On l'a maintenu, et ces individus ont été emprisonnés, et on a pris leurs chevaux. Avec de pareils procédés, le gouvernement est sûr qu'on ne se fera plus à sa parole.

Les Riah devaient attaquer hier notre colonne de Zaghouan, aidés par les Zlass et les Ouled-Said.

Contrairement aux usages, le Bey fait une levée de soldats dans la ville de Tunis. Un grand mécontentement se produit parmi la population.

Dimanche, deux cents zouaves tunisiens sont partis pour Mahammédia. On forme un autre détachement. Les indigènes assurent qu'une grande réunion d'insurgés se forme à Bou-Amada, situé à vingt-kilomètres au sud-ouest de Zaghouan.

On signale l'arrivée d'un grand transport ; ce doit être le *Tarn*, attendu de Toulon, avec divers officiers et 700 hommes, plus une batterie du 33<sup>e</sup> régiment. Hier, le paquebot postal de Sousse, réquisitionné, a embarqué pour Hammamet 70 hommes au train et 2 canons, plus 40 mulets.

Il est vérifié par les nouvelles que je reçois de Sousse que les deux Beys qui étaient donnés les insurgés de Khala-Kbira ont été tués au combat d'Arbaïm. Ali-ben-Khalifa, dont je vous ai annoncé le départ des environs de Gabès, se trouve près de Kérouan, en rapports constants avec Hadj-Ali Messai, caïd des insurgés.

La Goulette, 5 septembre, soir.

L'état-major français fait poser des piquets sous le pont près de la Goulette, crai-

gnant une surprise par mer de la part des Arabes.

Les troupes françaises se maintiennent sur la défensive jusqu'à ce qu'elles aient reçu des renforts.

La colonne du colonel Gorréard se trouve toujours dans une situation critique.

Tunis, 5 septembre, soir.

On attend de France un corps de 4,000 hommes.

Aly-Bey tentera d'appuyer Kérouan du côté du nord, pendant que les troupes attaqueroient du côté occidental.

Les insurgés sont décidés à combattre à outrance contre l'invasion française.

Bethune, 5 septembre.

Le 4<sup>e</sup> bataillon du 73<sup>e</sup> de ligne, en destination à Aire, vient de recevoir l'ordre de partir pour l'Algérie ; il sera remplacé par deux compagnies du même régiment qui partiront de Bethune ce soir à minuit.

Le 4<sup>e</sup> bataillon sera mis sur le pied de guerre, au moyen du prélèvement d'un certain nombre d'hommes par compagnie sur les autres bataillons.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 septembre.

Les Consolidés anglais sont en vive reprise. Nos rentes suivent, et on peut constater un progrès sérieux sur le 5.0/0 à 116.55.

L'amortissable ancien fait 87.25. L'Italien est à 90 et le Turc à 17.40. L'action de la Banque de France fléchit, parce que les craintes d'une crise monétaire diminuent. On est à 6.300.

La Banque de Paris fait 1.275. Le Crédit foncier est l'objet de demandes importantes à 1.640 et 1.642.50. L'amélioration des cours est, par conséquent, de 25 à 27 fr. 50.

Le Crédit foncier et agricole d'Algérie est fort bien tenu, ainsi que les Magasins généraux. Il y a des tendances dans le sens de la hausse sur la Société française financière à 985.

Le Crédit de France reprend avec beaucoup de vigueur son mouvement ascensionnel. On cote 760 et 762.50. Cette Société a une organisation toute nouvelle et d'une grande puissance. Elle est aujourd'hui au premier rang de nos établissements de crédit.

La Banque nationale fait preuve de beaucoup de fermeté. Elle se maintient au-dessus de 700, à 705 et 710. Elle bénéficiera sans aucun doute de l'amélioration qui se produit dans la situation des marchés. On demande à 635 l'action du Crédit foncier luxembourgeois. Les bons de l'Assurance financière sont bien tenus à leurs cours précédents.

La Banque transatlantique commence à avoir en Banque un marché animé. Les actions du Crédit général français sont recherchées. La Banque de Prêts à l'industrie a un excellent courant d'affaires à 625.

#### La Catastrophe de Charenton.

Paris, 6 septembre.

Aujourd'hui encore, la foule encombre les abords du théâtre du terrible événement ; l'émotion est si poignante que celle qui est silencieuse.

Nous venons de visiter la Morgue.

Il y a dix-huit cadavres, hommes et femmes, ce qui ferait supposer que le nombre des morts dépasse les chiffres donnés ce matin par certains journaux.

Ils sont alignés les uns à côté des autres, dans une salle particulière où le public n'a pas accès. C'est un tableau navrant. Celui-ci a la poitrine défoncée, celui-là a la tête broyée ; cet autre n'est plus reconnaissable, son visage n'est qu'un amas informe de chairs en lambeaux. Et que de scènes déchirantes ! Une pauvre femme, demeurant rue de Montreuil, nous a-t-on dit, s'est précipitée mal en reconnaissant parmi les infortunées victimes le cadavre de son fils, âgé de dix-neuf ans.

Au dehors, cinq ou six cents personnes, anxieuses et muettes, attendent depuis sept heures du matin le moment de pouvoir pénétrer dans la salle publique. Des gardiens de la paix en interdisent l'entrée, et le public n'y sera admis que lorsqu'on aura constaté l'identité des cadavres.

Ce travail est très-difficile, et il est probable qu'il prendra toute la journée.

Le nombre des morts à l'heure présente est de 26 et ce n'est pas le dernier chiffre. On craint que plusieurs des blessés ne passent pas la journée.

Les blessés restés à Charenton ont été presque tous transportés, des domiciles particuliers où ils avaient été recueillis, à l'hospice local.

Paris, 7 septembre.

La journée a été employée par M. Clément à continuer son enquête sur les causes de la catastrophe de Charenton.

Il est arrivé à la gare en compagnie de

deux ingénieurs commis par ordonnance de M. Heurteloup, juge d'instruction. La gare de Charenton est munie d'un sémaphore haut de quatre mètres au moins; une fiche blanche ferme la voie qui monte de Paris, et une fiche rouge celle qui descend d'Alfort.

En outre, deux disques, placés dans les deux sens, à près de huit cents mètres du sémaphore, sont mis en mouvement par des leviers, au moyen de chaînes.

Chaque fois que le levier abattu, tirant la chaîne, a fermé la voie dans le sens où se trouve le disque qu'il commande, un timbre automatique fait entendre une sonnerie pré-automatique qui ne cesse qu'au moment où la signalisation du signal est redevenue telle qu'elle laisse libre passage aux trains arrivants.

Pour les premières expériences, les ingénieurs-experts et M. Clément ont tenu à ne donner aucun ordre; ils se sont bornés à observer les faits et gestes de l'employé chargé de la manœuvre des signaux.

La première expérience a été faite à dix heures quarante-sept.

Un train venait de quitter Alfort, ainsi que l'indiquait le signal télégraphique.

A peine a-t-il dépassé le disque qui doit couvrir sa marche, que l'employé abaisse avec force le levier de ce disque.

La sonnerie reste muette, rien n'a bougé; le train peut être bruyé!

Le brave homme, légèrement troublé, tire alors de toutes ses forces sur la chaîne qu'il a saisie à pleines mains.

« C'est l'humidité... quelquefois... voyez-vous... » dit-il, très embarrassé.

Enfin, ses efforts aboutissent; le disque tourne, la sonnerie retentit.

Voilà certainement ce qui a dû se produire lundi et la cause de la catastrophe.

Une deuxième expérience a été faite.

Avant cette seconde opération, l'employé des signaux est resté un bon moment sans pouvoir ouvrir la voie qu'il avait eu tant de mal à fermer; il lui faut encore avoir recours à de fortes secousses imprimées par ses mains à la chaîne que le levier est impuissant à faire manœuvrer.

Le disque ne tourne qu'au moment où le deuxième train, qui suit de près le premier, va s'arrêter devant l'ordre muet du signal répétitif.

Quand les wagons ont franchi le disque, le seul abaissement du levier suffit pour fermer la voie, mais il est à remarquer qu'avant de faire le mouvement, l'employé a encore dû secouer la chaîne.

De nouvelles expériences ont eu lieu aujourd'hui. On ne connaît pas avant quelques jours le résultat définitif de l'enquête.

Tous les blessés ont été, sur leur demande, transportés à Ballancourt, à Corbeil, à la Ferté-Alais et à Paris.

Plusieurs sont toujours dans un état désespéré.

Brighton, 6 septembre, soir.

Ce soir, à l'issue de la fête des sociétés chorales de France, de Belgique et de Suisse, le maire a ouvert une souscription en faveur des victimes de l'accident de Charenton. Cinquante livres ont été souscrites dans la salle même.

Un concert spécial pour le même objet sera donné jeudi.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### NOUVELLES THÉÂTRALES.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Nous avons annoncé que la direction de nos théâtres s'occupait de l'engagement d'une chanteuse légère en double, en vue de faciliter le répertoire. Cet engagement est aujourd'hui un fait accompli. Une correspondance particulière de Paris nous donne le nom de la nouvelle pensionnaire de M. Roubaud : c'est M<sup>lle</sup> Nilda KRETZER, jeune cantatrice, sur laquelle on nous donne les renseignements les plus favorables.

« Nous ferons connaître en temps utile la composition de la troupe. »

La saison théâtrale commencera à Angers le jeudi 29 septembre.

Chemin de fer d'Orléans.

AVIS. — La Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure une proposition ayant pour objet :

1<sup>o</sup> De faire délivrer tous les jours des billets aller et retour qui ne sont délivrés annuellement que certains jours de la semaine, des stations de la banlieue pour Angers, Le Mans, Tours et Blois ;

2<sup>o</sup> De rendre la délivrance de ces billets réciproque, c'est-à-dire de les faire délivrer également au départ de la ville pour la banlieue.

### ANGERS.

Etat civil. — Le résumé de la dernière quinzaine d'août donne les chiffres suivants pour la ville d'Angers : — Naissances, 68. — Décès, 86, dont 40 enfants au-dessous de 10 ans, et 46 adultes.

Total pour le mois d'août. — Naissances, 113. — Décès : enfants, 91 ; adultes, 90 ; ensemble, 181. Excédent des décès sur les naissances : 68.

Un épouvantable accident vient de coûter la vie à un malheureux père de famille. Mercredi dernier, le sieur Boubier, nouvellement nommé garde champêtre à Feneu, amenait son mobilier d'Angers à cette localité. Dans la voiture, sur la coquette, se trouvait sa femme et sa fille qui tournaient le dos au cheval. Lui, bien que n'ayant jamais conduit, était à la tête du cheval. On ne sait comment, l'animal s'emporta. Boubier tomba sans que sa femme s'en aperçut, et ce n'est que quelques instants après qu'on ramassa son cadavre, à 20 mètres du lieu de l'accident, arrivé sur le territoire d'Épignard.

(Journal de Maine-et-Loire.)

### Un concours agricole.

Aujourd'hui, les concours agricoles où l'on s'occupe spécialement d'agriculture, sans faire de politique, deviennent assez rares pour qu'il ne soit pas sans intérêt de signaler le concours-exposition organisé par le Comice agricole de l'arrondissement de Loudun, qui a eu lieu dimanche à Saint-Léger-Montbrillais.

Une journée exceptionnellement belle a favorisé cette fête agricole qui avait attiré à Saint-Léger une foule considérable. Plus de 3,000 personnes venues, non-seulement du canton des Trois-Moutiers, mais aussi des communes les plus éloignées de l'arrondissement, encombraient les rues brillamment pavées du bourg, et la prairie où le Comice avait placé l'exposition des animaux et des instruments agricoles.

Tous les représentants électifs de l'arrondissement étaient là, montrant ainsi tout l'intérêt qu'ils portent aux progrès et à la vulgarisation des bonnes méthodes agricoles dont les concours sont les meilleurs agents de propagation.

Le matin, lieu, le concours de labourage. Nous n'étonnerons personne en disant qu'il fut très-intéressant, car chacun sait que l'habileté des laboureurs Loudunais est célèbre. Aussi les prix furent-ils vivement disputés, tant pour les labours profonds que pour les labours légers et les labours de vignes.

Dans l'après-midi, pendant que fonctionnaient les différentes commissions, eut lieu l'exposition. Dans une vaste prairie située derrière l'église de Saint-Léger et de laquelle on jouissait d'un point de vue magnifique, l'agriculture Loudunaise avait rassemblé et classé ses plus beaux produits. Tous étaient remarquables, depuis les chevaux et les taureaux jusqu'aux lapins-béliers et aux canards, en passant par les races ovine et porcine.

A 4 heures, vint la distribution des prix. Sur une estrade élégamment ornée et devant laquelle de gracieux portiers avaient été dressés, prirent place M. Louis Thonnard du Temple, le jeune et intelligent président du Comice, ayant à sa droite M. le prince de la Tour-d'Auvergne, président d'honneur, et à sa gauche l'honorable député de l'arrondissement, M. le baron de Soubeyran ; M. le président Bonnet, conseiller général du canton des Trois-Moutiers ; MM. d'Espinay et Cordier-Dupanneau, conseillers généraux. Autour d'eux se groupèrent les conseillers d'arrondissement, les maires, les adjoints et les conseillers municipaux de l'arrondissement de Loudun et les membres du Comice.

Un grand nombre de dames occupaient les places qui leur avaient été réservées.

M. du Temple, président du Comice, adressa alors aux assistants un discours dans lequel, après avoir remercié les habitants de Saint-Léger du bon accueil qu'ils avaient fait au Comice, il engageait les cultivateurs à ne jamais désespérer, quels que soient les fléaux dont est menacée l'agriculture. Puis eut lieu la proclamation des lauréats.

Mais la nuit était venue, le banquet commença. Plus de 300 personnes y prirent part, et, malgré le nombre des convives, la plus franche cordialité et l'ordre le plus parfait ne cessèrent de régner. De nombreux toasts à l'honorable député de l'arrondissement, aux présidents du Comice, à l'agriculture,

furent portés, pendant qu'une excellente fanfare faisait entendre ses plus brillants accords.

Un feu d'artifice des mieux réussis et un bal qui dura jusqu'au matin, terminèrent la fête.

L'an dernier, l'Avenir de la Vienne dénigrait la fête brillante qui eut lieu à Saint-Léger à la même époque et disait : « Patience, c'est la dégringolade qui commence. Laissez venir les élections, et vous verrez comme les électeurs secoueront le joug du baron. » Les élections sont venues, et les électeurs de l'arrondissement de Loudun, SE MOUVANT DE LA PRESSION OFFICIELLE, ont nommé le candidat INDÉPENDANT, M. de Soubeyran; l'Avenir n'a pas rappelé sa prophétie et la fête de Saint-Léger-Montbrillais a été, cette année, encore plus brillante que celle de l'année dernière.

### CHATELLERAULT.

Dimanche 4 septembre était le dernier jour de l'Exposition de Châtellerault. Les trains de 9 heures et de 11 heures 1/2 avaient amené dans la coquette cité bon nombre d'habitants de Poitiers. La ville ne présentait pas cependant l'animation à laquelle on pouvait s'attendre. A mesure que la République envahit la France, la joie et la gaieté la désertent. L'esprit n'est point aux fêtes, et cela ne se comprend que trop, en présence de la situation faite en ce moment à nos malheureux soldats en Afrique par l'impéritie de nos gouvernants républicains.

A 2 heures, le roulement des tambours de la compagnie des pompiers, précédés de huit magnifiques sapeurs, annonçait le défilé des autorités qui venaient présider la distribution des récompenses. L'enthousiasme a fait défaut, et franchement l'on ne saurait s'en prendre aux Châtelleraultais.

C'était un peu maigre comme prestige, et vraiment il n'y avait rien là qui pût faire flamber le patriotisme.

M. Obissier, préfet de la Vienne, a ouvert la séance par un discours qui n'était que le ramassis de tous les boniments, plus ou moins ineptes, à l'usage des fonctionnaires républicains.

Après le discours du préfet, la partie sérieuse de la cérémonie a commencé : le rapport sur le concours d'arrondissement en vue de la prime départementale et la proclamation des prix du concours régional.

Le concours agricole très-bien réussi, avait été organisé par le Comice agricole de l'arrondissement de Châtellerault, présidé, depuis de longues années, avec un dévouement et un zèle dignes de tous les éloges, par M. de la Massardière, l'un des maîtres de l'agriculture dans la Vienne.

Le soir, un feu d'artifice, tiré au charmant jardin qui précède l'exposition industrielle, a terminé cette fête... relégué au point de vue politique, mais pleinement réussie au point de vue agricole.

### On lit dans la Vendée :

« Nous tenons de source certaine :  
» Que le gouvernement, par l'entremise de M<sup>r</sup> Lavignerie, archevêque d'Alger et administrateur religieux de la Tunisie, et aussi après entente avec la Propagande, a fait une demande de missionnaires à l'ordre des Frères Mineurs-Capucins de France ;

» Que déjà cinq religieux (deux de Paris, deux de Lyon, un de Savoie) sont partis — il y a huit à quinze jours — pour l'Afrique, afin d'aller porter à nos pauvres soldats les secours de la religion dont ils étaient totalement privés ;

» Que tout prochainement (et la demande en est faite) huit autres religieux de cet ordre partiront pour la même destination et iront remplir, près des divers corps de notre armée d'Afrique, les fonctions d'aumôniers.

» Nous reviendrons prochainement sur la portée de ce fait. »

### Etat civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 31 août 1881.

#### NAISSANCES.

- Le 3. — Albert Vaucel, rue de Fontevault.
- Le 8. — Gergette Maison, rue de Nantilly ; — Jean-Gaston Briois, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
- Le 9. — Paul Roger, rue de l'Abattoir.
- Le 10. — Augustine-Eugénie Rambert, Grand-Rue ; — Gaston Lambert, rue du Marché-Noir.
- Le 11. — Lucie-Eugénie Frette, rue Saint-Nicolas.

Le 12. — Yvonne-Jeanne Rabouan, rue de la Tonnelle.

Le 16. — Marcel Lapoc, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Jules Fuseiller, place de l'Arche-Dorée.

Le 19. — Victor Malbois, rue du Prêche.

Le 20. — Marie-Gabrielle-Germaine Levron, rue d'Orléans.

Le 21. — Armand-Daniel Joulain, rue de la Visitation ; — André-François-Joseph-Henri-Ladislav Richard, rue de la Petite-Bilange.

Le 22. — Henri Baranger, rue de Fenet ; — Marie-Alphonsine-Charlotte Gauron, rue du Port-Cigogne.

Le 26. — Augustine-Marie Langlois, rue Grati-guè.

Le 28. — Paul-Jean-Léon Marchand, rue d'Orléans ; — Fernande-Pauline Minot, Grand-Rue.

Le 31. — Marthe-Marie-Eugénie Deruau, quai Saint-Nicolas.

#### MARIAGES.

Le 2. — François-Auguste Nouvel, ajusteur, a épousé Eugénie Largeau, couturière, tous deux de Saumur.

Le 8. — Jean Bellemère, cafetier, de Montreuil-Bellay, a épousé Estelle-Anne Touron, couturière, de Saumur.

Le 9. — Joseph Jouffu, chapelier, a épousé Victoire-Henriette Pilon, couturière, tous deux de Saumur.

Le 17. — Alexis-Samuel Tézé, tailleur de pierre, a épousé Léontine-Sophie Leguy, couturière, tous deux de Saumur. — Justin-Alexandre-Marcelin Coulon, employé de chemin de fer, a épousé Angèle-Amélie Bigot, buraliste, tous deux de Saumur.

Le 22. — Louis-Basile Rouillard, soldat au 2<sup>e</sup> chasseurs, a épousé Adèle-Adrienne Turpin, couturière, tous deux de Saumur ; — Armand Hainault, vannier, a épousé Joséphine Jacob, couturière, tous deux de Saumur.

Le 29. — Prosper-Gustave Bellanger, coiffeur, de Saint-Martin-de-la-Place, a épousé Léontine-Machefer, domestique, de Saumur.

Le 31. — Joseph-René Marin, journalier, a épousé Euphrasie-Louise Guyet, domestique, tous deux de Saumur.

#### DÉCÈS.

Le 1<sup>er</sup>. — Marie-Louise Carré, couturière, 45 ans, épouse Jean-Pierre Frogé, rue du Prêche.

Le 2. — Blaise Gappa, chapelier, 52 ans, rue de Fenet ; — Jacques-Noël Rougé, journalier, 74 ans, rue de Poitiers.

Le 6. — Alphonse Laigle, 15 jours, rue des Capucins.

Le 9. — Léontine Buard, couturière, 23 ans, rue du Palais-de-Justice.

Le 10. — Paul Péan, propriétaire, 27 ans, rue de Lorraine ; — Ambroise-Alexandre Driane, 1 mois, rue Basse-Sancier.

Le 11. — Paul Roger, 2 jours, rue de l'Abattoir.

Le 15. — Jeanne Duprat, cordonnère, 57 ans, veuve François Duval, Grand-Rue.

Le 16. — Arsène-Joseph Pasquier, 8 ans, rue Notre-Dame ; — Louise Perchon, domestique, ancienne route de Tours ; — Marie-Louise Montault, 5 ans, au Bois-Dors.

Le 22. — Joséphine Chapelle, sans profession, 34 ans, épouse Louis Rosière, rue d'Orléans.

Le 26. — François-Mathurin Boireau, retraité, 42 ans, à l'Hospice.

Le 28. — Georges Piau, 5 mois, rue du Petit-Pré.

Le 30. — Julie Bouget, sans profession, 44 ans, épouse Thomas-Victor Doré, rue Saint-Lazare.

### JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES

#### SOMMAIRE DU DERNIER NUMÉRO.

I. L'Algérie. — Les Races indigènes, par Paul Bourde. — II. Chronique scientifique : L'Évolution actuelle en médecine. — La Tuberculose et son inoculabilité. — Divers modes de contagion. — Comment on meurt dans le tétanos, par le Dr Go-recki. — III. L'Exposition internationale d'électricité. — Divers systèmes d'éclairage, par A. de Vaulabelle. — IV. Des moyens de fertiliser le sol, par Ollivier de Raton. — V. Le Spectre et le Spectroscope, par A. Moreau, ingénieur. — VI. L'art de rendre la parole aux sourds-muets. — Conférence faite par M. E. Hémond. — VII. Mastic imperméable à chaud et à froid.

### LES FRÈRES MAHON, médecins spécialistes

des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen, de maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.

LA ROCHE-FOUCAULT.

# SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite : **REVALESCIERE**

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, gaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le

D<sup>r</sup> Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Core N° 98,744 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEXLET, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparé, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 81 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORRET, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Core N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BISSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-

cier, quai de Limoges; et partout chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry & Co, 17, rue Castiglione, Paris.

## CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-sur-Loire

DÉPARTS	ARRIVÉES
DE SAUMUR A POITIERS	DE POITIERS A SAUMUR
6 h. — matin.	10 h. 31. matin.
8 — 25 —	12 — 15 —
11 — 45 —	2 — 30 —
1 — 17 — soir.	4 — 35 —
4 — 55 —	7 — 50 —
7 — 50 —	10 — 47 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 40 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 SEPTEMBRE 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable.	85	90	30	Comptoir d'escompte.	1060			C. gén. Transatlantique.	600		
4 % amortissable nouveau.	85	85	45	Crédit Foncier colonial.	635			Canal de Suez.	1900	25	
4 1/2 %	113	25		Crédit Foncier, act. 500 fr.	1650	11	25	Société autrichienne.	770	5	
5 %	116	60	40	Obligations foncières 1877.	360			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor.	515			Obligations communales 1879.	450			Est.	389	50	
Obligations du Trésor nouvelles.	514			Obligat. foncières 1879 3 %.	445			Midi.	390		
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	523			Sec. de Crédit ind. et comm.	760			Nord.	397	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	510			Crédit mobilier.	740			Orléans.	390		
— 1865, 4 %.	520			Est.	820			Paris-Lyon-Méditerranée.	398	50	
— 1869, 3 %.	402	50		Paris-Lyon-Méditerranée.	1790			Paris-Lyon-Méditerranée.	390		
— 1871, 3 %.	395			Midi.	270	10		Paris (Grande-Ceinture).	390		
— 1875, 4 %.	519			Nord.	1995	15		Paris-Bourbonnais.	388		
— 1876, 4 %.	524			Orléans.	3305			Canal de Suez.	577	50	
Banque de France.	6190		250	Ouest.	870	3	75				
				Compagnie parisienne du Gaz.	1622	50	37				

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — (stationnée à Angers).
8 — 56 —
1 — 25 —
3 — 32 —
7 — 15 —
10 — 37 —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — omnibus.
9 — 40 — express.
12 — 40 — omnibus-mixte.
4 — 44 —
10 — 28 —

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M<sup>rs</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, et de M<sup>r</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allennes.

### VENTE Aux enchères publiques, DE BIENS DE MINEUR

Situés communes de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Brain-sur-Allennes.

L'ADJUDICATION aura lieu en la salle de la Mairie de Brain-sur-Allennes, le dimanche deux octobre mil huit cent quatre-vingt-un, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir :

Qu'à la requête de M<sup>me</sup> Julie Ory, veuve en premier mariage de M. François Chauveau, actuellement épouse du sieur Jean-Maurice Bouclé, cultivateur, demeurant à Jarric, commune de Brain-sur-Allennes, et de celui-ci, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser ladite dame;

M<sup>me</sup> Bouclé agissant comme tutrice dative, et son mari comme co-tuteur du mineur Jules-François Chauveau, issu du premier mariage de ladite dame Bouclé avec le sieur François Chauveau, commis à cette fonction par délibération du conseil de famille dudit mineur, tenue devant le juge de paix du canton nord-est de Saumur, en date du vingt-cinq juin mil huit cent quatre-vingt-un.

Ayant pour avoué constitué M<sup>r</sup> Charles-Théophile Beaufaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière;

En présence ou lui dûment appelé de : M. Jean Hersard, cultivateur, demeurant commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, agissant au nom et comme subrogé-tuteur dudit mineur.

Et en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de Saumur, le deux juillet mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré, ledit jugement homologuant une délibération du conseil de famille dudit mineur, tenue devant M. le juge de paix du canton nord-est de Saumur, le vingt-cinq juin mil huit cent quatre-vingt-un.

Il sera, le deux octobre mil huit cent quatre-vingt-un, à une heure de l'après-midi, en la salle de la Mairie de Brain-sur-Allennes, par le ministère de M<sup>r</sup> Guéret, notaire à Brain-sur-Allennes, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

### DÉSIGNATION.

1<sup>er</sup> Lot.

1. Un pré, situé au Lignettes, commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, contenant vingt-cinq ares soixante-quatorze centiares, joignant au levant M. Jamet, au midi Blot, à l'ouest un chemin, au nord Bourreau;

2. Un autre pré, au même lieu, contenant six ares soixante-cinq centiares, joignant au levant Audineau, au midi un ruisseau, à l'ouest Moreau, au nord Dalong.

Mise à prix, deux mille quatre cents francs, ci. 2,400 fr.

2<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre, de la contenance de vingt-sept ares, à la Guillonnière, commune de Brain-sur-Allennes, joignant au midi et au nord des chemins, au couchant veuve Blot, à l'est les époux Hersard.

Mise à prix, mille francs, ci. 1,000 fr.

3<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de vigne, à Valette, commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, contenant environ vingt-deux ares soixante-onze centiares, joignant au levant veuve Ory, au midi un chemin, au couchant Riebé, au nord Thibault-Bruneau.

Mise à prix, mille francs, ci. 1,000 fr.

Total des mises à prix quatre mille quatre cents francs, ci. 4,400 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1. A M<sup>r</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allennes;

2. A M<sup>r</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente.

Dressé par l'avoué poursuivant sous-signé.

Saumur, le trois septembre mil huit cent quatre-vingt-un.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le septembre mil huit cent quatre-vingt-un, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(371) Signé : L. PALUSTRE.

### OFFICE D'HUISSIER

#### A CÉDER DE SUITE.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M<sup>r</sup> CHALET, huissier à Gennez, titulaire dudit office, soit à M<sup>r</sup> BOURASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

Etude de M<sup>r</sup> HENRY LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28.

### A VENDRE

Sur saisie immobilière.

En l'audience des criées du tribunal civil de Saumur,

### UNE MAISON

Avec ses circonstances et dépendances.

Située à Saumur, quai de Limoges n° 111.

Sur la mise à prix de... 5,000 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu le samedi vingt-quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-un, à une heure de midi.

Pour les renseignements, s'adresser :

1. A M<sup>r</sup> Henry LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Dacier, n° 28;

2. Et au greffe du tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges. (360)

### Tribunal de commerce de Saumur.

#### FAILLITE LEPELLIER, ALFRED.

En exécution de l'article 462 du Code de commerce, les créanciers de la faillite du sieur Lepellier, Alfred, marchand épicer à Saumur, sont invités à se réunir, le jeudi 15 septembre 1881, à une heure du soir, dans la salle des faillites du tribunal de commerce de Saumur, au Palais de Justice, pour être consultés sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur le maintien ou le remplacement du syndic provisoire.

Le greffier : L. BONNEAU. (372)

Etude de M<sup>r</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

#### PETITE MAISON

Avec écurie et jardin.

Sur la rue, joignant l'ancienne maison Deschamps.

Derrière la précédente, PETITE MAISON avec remise, cour et jardin, joignant l'ancien lit de la Loire et la propriété Lange.

S'adresser audit notaire. (361)

### A VENDRE

D'OCCASION,

Bois de charpente, portes et fenêtres presque neuves.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>r</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

### A VENDRE

#### A L'AMIABLE,

### UNE USINE

Pour la fabrication du noir animal.

Sise à Montfey, commune de Doué, avec les ustensiles et les produits fabriqués existants.

Bon achalandage.

Entrée en jouissance de suite.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M<sup>r</sup> TAUREAU, notaire. (537)

### A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.

### Propriété

#### GRANGE-COURONNE

A dix minutes de la gare d'Orléans.

Comprendant : maison de maître, pavillon et servitudes, bosquet, grand jardin d'agrément et de produit.

S'adresser à M<sup>r</sup> MÈMOUAS, notaire ou à M<sup>r</sup> LORRAIN-HUBLOT. (373)

### A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.

### LE MOULIN

De Montreuil-sur-le-Loir.

Nouvellement monté, 4 paires de meules, belle chute d'eau.

S'adresser au sieur Cointreau, garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.

### A LOUER

#### PRESENTEMENT

### UNE MAISON

On pour la Saint-Jean prochaine.

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie.

Comprendant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

Grande quantité de BEAUX FUTS Anjou, et beaux cercles, buiserie d'Angers.

S'adresser à M<sup>r</sup> BOUVER-LADURAT, à Saint-Florent. (542)

### A VENDRE

A L'ESSAI

Une Chienne couchant, deux ans, première race.

S'adresser à M. BOISSONNET, Alexis, à Fosse-Bellay de Cizay (Maine-et-Loire).

### A VENDRE

#### UNE BONNE CHEVRE LAITIÈRE

S'adresser au scieriein de la Visitation.

### AVIS

#### LES MAGASINS DE LA GLANUS

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR.

Demandent deux apprentis pour les modes.

Conditions avantageuses. (348)

### VINS DE BORDEAUX

GRÈS-RECOMMANDÉS.

M<sup>r</sup> RENAULT, propriétaire du Domaine de la Souys, près Bordeaux, offre ses vins de 1879 à 120 fr. la barrique.

Supérieurs 1878, à 140 fr.

1877, à 200 fr.

Crû St-Julien 1877, à 300 fr.

1874, à 400 fr.

Eau-de-vie, 1 fr. 50 l'alitre.

Le tout rendu franco de port, en gare de l'acheteur, payable trois mois après l'expédition. (420)

### J.-A. FRESCO

#### Chirurgien-Dentiste de Londres.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Bignon, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Cabinet à Angers, 26, rue Lamoignon. (385)

### UN JEUNE HOMME demande

une place de valet de chambre.

Bons renseignements.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imprimerie P. GODET.